

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Josee Vallieres](#)

<https://www.cadre21.org/membres/f120db633be27bd8371ee67a>

Date d'obtention : 2021-04-14 19:06:48

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Ce document semble rapide et efficace. Il décrit bien le où, quand , comment . Avec ce nouvel outil, clef en main, intervenir sera plus facile.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va me permettre de bien faire les choses sans me laisser guider par mes émotions du moment. La méthode est simple et rapide. La fiche mémoire est géniale puisque souvent dans le feu de l'action , nous oublions des choses importantes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais devoir bien suivre les étapes et me référer à mon document si je suis incertaine. Faire les choses dans l'ordre , informer qui de droit et m'assurer de donner le soutien nécessaire aux élèves.